

Affiché le 24/11/2025

Dossiers déposés du 17 Novembre au 24 Novembre 2025

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
---------------	-------------------	---------------	-------------------	-----------------------

AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

19/11/2025	AT 974407 25 00022	Monsieur Ghanty Yachine MONORUN	1 Route du Coeur Saignant 97420 LE PORT	
------------	--------------------	---------------------------------------	--	--

DECLARATION PREALABLE

20/11/2025	DP 974407 25 00156	Talha PATEL	19 Rue Chanoine Murat 97420 Le Port	Le projet consiste en la pose de 13 panneaux photovoltaïques de dimensions unitaires 2 x 1,14 m et de couleur noire mate sur la toiture du bâtiment existant, sans modification des façades, de la toiture, ou de la volumétrie de celui-ci. Le profil du terrain ne sera pas modifié. Aucun arbre ne sera abattu.
------------	--------------------	-------------	--	---

19/11/2025	DP 974407 25 00155	COLLANGETTE JIMMY SARL TOPEX	Rue de la Haye, la butte 97420 Le Port	Division de la parcelle cadastrée AH n°331 en 2 lots.
------------	--------------------	------------------------------------	---	---

Dossiers déposés du 17 Novembre au 24 Novembre 2025

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
---------------	-------------------	---------------	-------------------	-----------------------

DECLARATION PREALABLE

19/11/2025	DP 974407 25 00154	Wadjyhah PATEL	24 Rue Chanoine Murat 97420 Le Port	Le projet consiste en la pose de 13 panneaux photovoltaïques de dimensions unitaires 2 x 1,14 m et de couleur noire mate sur la toiture du bâtiment existant, sans modification des façades, de la toiture, ou de la volumétrie de celui-ci. Le profil du terrain ne sera pas modifié. Aucun arbre ne sera abattu.
------------	--------------------	----------------	--	---

18/11/2025	DP 974407 25 00153	JOCELYN JULIE	1 Rue de l'Est 97420 Le Port	INSTALLATION CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE EN TOITURE
------------	--------------------	---------------	---------------------------------	--

17/11/2025	DP 974407 25 00152	CEDRIC PAUSE	2 Rue Pierre Cavane 97420 Le Port	Le projet consiste à installer des panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité eco-responsable. Concrètement, l'installation comprend 6 panneaux de 1.13m x 1.99m posés en surimposition sur le toit de la maison existante.
------------	--------------------	--------------	--------------------------------------	--

Dossiers déposés du 17 Novembre au 24 Novembre 2025

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
---------------	-------------------	---------------	-------------------	-----------------------

PERMIS CONSTRUIRE

19/11/2025	PC 974407 25 00067	Joanne QUEROL	25 Place Prosper Mérimée, Rivière des Galets 97420 Le Port	1- Régularisation extension: (Cuisine/Chambre/Abri voiture) 2-Réfection et rehausse de la toiture 3-Extension (Varangue) 4-Imperméabilisation des façades Démolition espace bétonnée et en partie de l'existant pour création espace perméable et plantés.
17/11/2025	PC 974407 25 00066	SANCHEZ WALTER SRPP Soc Reunion Produits Pétrolier	430 Rue Charles Dickens 97420 Le Port	Création d'une installation fixe de Soutage des navires au Quai n°1 du Port Ouest. Le projet consiste en la mise en œuvre de deux containers de 20 pieds qui abriteront les éléments techniques nécessaires à la création d'une installation fixe de Soutage des navires. Les containers auront des ouvertures sur les 4 cotés. Ils seront posés et fixés sur la dalle béton existante dimensionnée à cet effet. Ils seront peints de couleur bleu cobalt. -Projet relevant du Code de l'environnement- Canalisation de transport articles R555-2 à R555-29. L'installation fixe à quai sera connectée à la canalisation de transport 6__ en Gas-oil Marine existante, qui fait déjà l'objet d'une autorisation (arrêté préfectoral n° 2019- 3537/SG/DRECV en pièce jointe sur la PC04). En parallèle de cette présente demande de PC : Une déclaration de modification de cette autorisation sera transmise à l'autorité compétente puisque l'installation fixe remplacera l'installation mobile de l'autorisation existante.

Dossiers déposés du 17 Novembre au 24 Novembre 2025

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
---------------	-------------------	---------------	-------------------	-----------------------

PERMIS CONSTRUIRE

17/11/2025	PC 974407 25 00065	MAILLOT Daniel D.M.INVESTISSEMENT	Rue Armagnac 97420 Le Port	Le projet à pour objectif la construction d'un hangar de stockage (2 356,48m²) divisé en plusieurs boxes indépendants, destinés à être loués à des entreprises artisanales pour un usage exclusif de stockage de matériel, outillage ou marchandises (Code du travail). Un auvent de stockage fermé (205m²) est déjà existant sur la parcelle AT39 côté OUEST, elle fait l'objet d'une régularisation sur cette présente demande. La démolition complète d'un entrepôt et d'un auvent existants (687m²) est prévu sur la partie SUD EST de la parcelle AT39. Démolition de la clôture en mur aggro façade Est. Le terrain sera réaménagé pour permettre le flux des véhicules, l'implantation de parkings et la réalisation d'espaces verts. L'entrée et la sortie des véhicules resteront inchangés. Démolition complète du bâtiment d'entrepôt et d'un auvent existants (687m²) sur la partie SUD EST de la parcelle AT39.
------------	--------------------	--------------------------------------	-------------------------------	--

Dossiers déposés du 17 Novembre au 24 Novembre 2025

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
---------------	-------------------	---------------	-------------------	-----------------------

PERMIS DEMOLIR

19/11/2025	PD 974407 25 00015	SEITHER Franck SPL GRAND OUEST	33 Avenue du 19 Mars 1946 97420 Le Port	Démolition complète d'une habitation individuelle en R+1 de 105 m²: -> Deux façades mitoyennes de part et d'autres (avec les constructions des parcelles BE 255 et BE 257) sur lesquelles les mises "hors d'eau" devront être reconstituées. Les façades mises à nues par la déconstruction devront également être protégées des intempéries. -> L'ouvrage à démolir faisant partie d'un ensemble construit en un seul tenant, une étude de structure devra être menée pour examiner les conséquences de la déconstruction sur les ouvrages maintenues en place.
------------	--------------------	-----------------------------------	--	--